PAYS DE LA LOIRE

Ligue de Football des Pays de la Loire

CR d'Organisation des Compétitions Seniors Masculins



PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion du : Mercredi 06 novembre 2019 **Pilotes du Pôle :** Gabriel GÔ – Guy RIBRAULT

Présidence : Gabriel GÔ

Présents: Claude BARRE – Alain DURAND – Michel DROCHON – Alain LE VIOL – Guy

RIBRAULT – Yannick TESSIER

Assiste: Gilles DAVID

Excusés: René BRUGGER – Denis MICHAUD – Gilles SEPCHAT

Préambule :

M. Claude BARRE membre du club CHATEAU GONTIER FC (528431)

M. Michel DROCHON, membre du club L'ORBRIE SAINT-MICHEL CLOUQ PISSOTTE (549477)

M. Gabriel GÔ, membre du club ROUILLON ET. De LA GERMINIERE (524226)

M. Alain LE VIOL, membre du club THOUARE SUR LOIRE (502138)

M. Yannick TESSIER, membre du club FC LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)

ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières:

le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- -porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- -est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- -porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions cidessous :

- -frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- -absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Approbation des Procès-verbaux

Le Procès-verbal suivant est adopté sans modifications :

PV N° 09 du 16 octobre 2019.

3. Matchs non joués

Match – 21469410 : Challans FC 1 / La Roche sur Yon VF 1 – National 3 « B – Pays de la Loire » du 02 novembre 2019

Match – 21516098 : Châteaubriant Volt. 2 / Brulon Patriote 1 – Régional 2 « A » du 03 novembre 2019 Match – 21516941 : Saint-André Saint-Macaire 1/ Somloiryzernay 1 – Régional 3 « A » du 03 novembre 2019

La Commission constate que les arbitres des rencontres en rubrique ont indiqué sur l'annexe de la feuille de match informatisée et/ou dans leurs rapports qu'ils considéraient que le terrain où était prévue la rencontre était impraticable.

Ils ont pris la décision de ne pas faire jouer le match dont ils avaient la charge de diriger (article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins de la L.F.P.L.).

En conséquence et en application des dispositions de l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins de la L.F.P.L., la Commission décide matchs à jouer.

Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse seront réglés par la Caisse des Intempéries de la LFPL.

4. Homologation du résultat des rencontres des Championnats Régionaux Seniors Masculins et Challenge des Equipes Réserves des Championnats Seniors de la L.F.P.L.

La Commission homologue les résultats des rencontres des Championnats Régionaux Seniors Masculins et du Challenge des Equipes Réserves des Championnats Seniors de la L.F.P.L. qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité jusqu'au 20 octobre 2019 inclus (Article 147 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

5. Championnats Régionaux Seniors Masculins

Classements

La Commission prend acte des classements suivants, établis au 06 novembre 2019 :

- National 3,
- Régional 1 Intersport,
- Régional 2,
- Régional 3,
- Challenge des Equipes Réserves des Championnats Seniors de la L.F.P.L..

6. Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta – Saison 2019/2020

⇒ Homologation des résultats des rencontres du 5^{ème} tour

La commission homologue le résultat des rencontres du 5^{ème} tour qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

Elle remercie les clubs qui ont transféré la Feuille de Match Informatisée et le résultat de leur match dans les délais réglementaires.

Exempts

Sont exempts par décision de la commission :

- 1) Par tirage au sort 02 des 03 équipes de National 3 éliminées au 4^{ème} tour de la Coupe de France et exemptes au 5^{ème} tour de la Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta :
- Pouzauges Bocage FC 1
- Saumur OFC 1

2) Les 10 équipes éliminées au 6^{ème} tour de la Coupe de France :

Nationale 3:

- Changé US 1
- Vertou USSA 1

Régional 1 Intersport :

- Angers NDC 1
- Beaucouzé RC 1
- Coulaines JS 1

Régional 2 :

- Basse-Goulaine AC 1
- Mareuil sur Lay SC 1

Régional 3 :

- La Chapelle Basse Mer USLD 1
- Pornichet ES 1
- Rouillon EG 1

Tirage au sort du 6ème tour

La commission procède au tirage au sort des rencontres du 6ème tour qui auront lieu le dimanche 17 novembre 2019 à 14h30 (heure d'hiver) sur le terrain du club premier nommé.

- Total des équipes disponibles par Districts :

	District 44	District 49	District 53	District 72	District 85	Total
Qualifiés T5	12	15	03	09	10	49
Exempts T5	02	01	01	01	02	07
Total	14	16	04	10	12	56

- Total des équipes disponibles par Championnats :

N	at. 3	R1	R2	R3	D1	D2	D3	Total
	02	12	13	18	04	06	01	56

- 28 matchs.

Calendrier

La commission fixe le calendrier et les horaires des rencontres, mais laisse aux clubs qui le souhaitent la possibilité d'avancer ces rencontres le samedi entre 18h00 et 20h00.

Chaque demande devant être effectuée via « Footclubs » selon la procédure « Modification de Match » dans les formes et délais réglementaires (soit au moins 4 jours avant la date de la rencontre).

Toute autre demande sera soumise à la validation de la commission.

⇒ Calendrier Planning

La commission fixe les dates des prochains tours :

- 7^{ème} tour : Dimanche 08 décembre 2019
- 1/16^{èmes} de Finale : Dimanche 23 février 2020
- 1/8èmes de Finale : Dimanche 22 mars 2020
- ¼ de Finale : Dimanche 12 avril 2020
- ½ Finales : Dimanche 02 mai 2020
- Finale : Date et lieu à fixer en fonction des équipes qualifiées

Les autres dates initialement prévues au Calendrier Général pour des tours de Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta demeurent comme dates des matchs remis/reportés/à rejouer.

➡ Remboursement des frais de déplacement

La commission demande aux services administratifs de la L.F.P.L. de rembourser les déplacements des équipes ayant effectué 3 et plus déplacements consécutifs à l'occasion du 6ème tour de la Coupe des Pays de la Loire Seniors « Konica Minolta » selon la liste publiée en annexe de ce procès-verbal.

7. Coupe de France – Saison 2019/2020

⇒ Homologation des résultats des rencontres du 6ème tour

La commission homologue le résultat des rencontres du 6^{ème} tour qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

Elle remercie les clubs qui ont saisi le résultat de leur match dans les délais réglementaires.

⊃ Equipes qualifiées pour le 7^{ème} tour

La commission félicite et souhaite un bon parcours aux équipes de la L.F.P.L. qualifiées pour le 7^{ème} tour :

- Challans FC National 3
- Château Gontier Anc. Régional 1 Intersport
- Châteaubriant Volt. National 3
- Fontenay le Comte VF National 3
- La Baule Le Pouliguen US Régional 2
- La Flèche RC National 3
- Laval Stade FC National
- Le Mans FC Ligue 2
- Le Poiré sur Vie VF Régional 1 Intersport
- Les Herbiers VF National 2
- Murs Erigné ASI Régional 2
- Sablé sur Sarthe FC National 3

Pour leurs rencontres suivantes :

- Châteaubriant Volt. (National 3) / TA Rennes (National 3)
- La Flèche RC (National 3) / Linas Montlhéry AS (Régional 1)
- Château-Gontier Anc. (Régional 1) / C'Chartres Football (National 2)
- Bourges Foot (National 2) / Sablé sur Sarthe FC (National 3)
- Murs Erigné ASI (Régional 2) / Caen SM (Ligue 2)
- Nanterre ES (Régional 2) / Laval Stade FC (National)
- Gennevilliers CSM (Régional 2) / Le Mans FC (Ligue 2)
- Challans FC (National 3) / Le Poirée sur Vie VF (Régional 1)
- Sireuil JS (Régional 2) / Les Herbiers VF (National 2)

- La Baule Le Pouliguen US (Régional 2) / Angoulême Charente FC (National 2)
- Niort Ol. Saint-Liguaire (Régional 1) / Fontenay le Comte VF (National 3)

➡ Répartition des équipes qualifiées pour le 7^{ème} tour

Par Districts :

	District 44	District 49	District 53	District 72	District 85	Total
Qualifiés 7 ^{ème} tour	02	01	02	02	04	11
Entrant 7 ^{ème} tour	00	00	00	01 Le Mans FC	00	01
Exempts	Nantes FC	Angers SCO	00	00	00	02

- Par Championnats:

Ligue 2	National	National 2	National 3	Régional 1 Intersport	Régional 2	Total
01	01	01	05	02	02	12

8. Gestion des intempéries – Rappel de la procédure

La commission rappelle les dispositions de l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors de la L.F.P.L..

A savoir qu'il existe deux procédures :

- Que les arrêtés municipaux d'interdiction ou d'utilisation limité des terrains doivent être transmis par les clubs à la Ligue à l'adresse mail : <u>intemperies@lfpl.fff.fr</u> en indiquant les matchs concernés sur l'imprimé dédié.
- Que dans les conditions météo actuelles connues les clubs doivent anticiper et adresser leurs arrêtés au plus tard le vendredi 16h00.

Elle demande expressément aux clubs de les respecter ces procédures dans l'intérêt général.

9. Demandes de modifications de matchs

Courriels de Cheffois Antigny STM et de Chantonnay Pays Foot Demande de de date et d'horaire :

Match – 21517339: Cheffois Antigny STM 1 / Chantonnay Pays Foot 1 – Régional 3 « D » du 10 novembre 2019

Pris connaissance.

La commission – compte-tenu de l'accord entre les deux clubs fixe le match au :

- Samedi 09 novembre 2019 à 19h00
- Amende de 25,00 € aux clubs de Cheffois Antigny STM et Chantonnay Pays Foot (article 15 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors de la L.F.P.L.).

La commission prend acte des demandes de modifications de matchs effectués par les clubs concernés dans les formes et délais réglementaires sur Footclubs et enregistrées sur Foot2000 par les services administratifs de la Ligue :

Compétition	N° Match	Match	Date initiale	Nouvelle Date / Nouvel
				Horaire
National 3	21469412	Le Mans FC 2 / Changé US 1	Samedi 02/11/2019 – 18h00	Samedi 02/11/2019 – 15h30
National 3	21469433	Pouzauges Bocage FC 1 / Fontenay le	Samedi 30/11/2019 – 18h30	Samedi 30/11/2019 – 18h00
		Comte VF 1		

R1 Intersport « A »	21515576	La Roche sur Yon ESOFV 1 /	Samedi 09/11/2019 – 18h00	Samedi 09/11/2019 – 19h00
	21010070	Bonchamp ES 1	2424.25.25.25.25.25.25.25.25.25.25.25.25.25.	5454. 55, 12, 2025 2555
R1 Intersport « B »	21515833	La Suze FC 1 / Laval AS Bourny 1	Dimanche 03/11/2019 – 15h00	Samedi 02/11/2019 – 18h00
R1 Intersport « B »	21515845	La Suze FC 1 / St-Sébastien sur Loire	Dimanche 24/11/2019 – 15h00	Samedi 23/11/2019 – 18h00
		FC 1		
Régional 2 « B »	21516464	Luçon FC 1 / La Suze FC 2	Dimanche 24/11/2019 – 15h00	Samedi 23/11/2019 – 18h00
Régional 2 « D »	21516808	La Baule Le Pouliguen US / La Flèche	Dimanche 03/11/2019 – 15h00	Samedi 02/11/2019 – 18h00
		RC 2		
Régional 2 « D »	21516815	Les Brouzils LSG 1 / Montaigu FC 1	Dimanche 10/11/2019 – 15h00	Dimanche 10/11/2019 – 18h30
Régional 3 « A »	21516948	St-Brévin AC 1 / La Chapelle des	Dimanche 10/11/2019 – 15h00	Samedi 09/11/2019 – 19h00
		Marais FC 1		
Régional 3 « C »	21517205	Orvault SF 2 / Andard Brain AS 1	Dimanche 03/11/2019 – 15h00	Dimanche 03/11/2019 – 13h00
Régional 3 « F »	21517598	Christopheseguinière 1 / Les Achards	Dimanche 03/11/2019 – 15h00	Dimanche 03/11/2019 – 17h00
		FC 1		
Régional 3 « F	21517613	Machecoul St-Meme AS 1 /	Dimanche 24/11/2019 – 15h00	Samedi 23/11/2019 – 20h00
		Brétignolles Brem 1		

10. Demandes d'inversion de matchs

La commission prend acte des demandes de modifications suivantes effectuées par les clubs dans les formes et délais réglementaires sur Footclubs et enregistrées sur Foot2000 par les services administratifs de la Ligue.

⇒ Régional 1 Intersport

Match – 21515584 : Saint-Nazaire AF 1 / Mayenne Stade FC 1 – Régional 1 Intersport « B » du Samedi 23 novembre à 18h30 – stade Léo LAGRANGE N°1 à Saint-Nazaire

- Nouvelle Installation : Parc des Sports 1 à Mayenne

En conséquence, le match retour fixé au samedi 04 avril 2020 à 18h30 est également inversé.

⇒ Régional 3

Match – 21517881 : Segré ES 2 / Seiches Marcé AS 1 – Régional 3 « H » du Samedi 1^{er} décembre 2019 – Complexe Sportif 1 à Segré

- Nouvelle Installation : Stade des Rabières à Seiches sur le Loir

En conséquence, le match retour fixé au Dimanche 19 avril 2020 à 15h00 est également inversé.

11. Matchs remis – reportés – à jouer

La commission fait le point sur le calendrier des matchs remis – reportés – à jouer.

Compétition	N° Match	Match	Date Initiale	Nouvelle date
Championnat / Coupe/Ch Réserves				
National 3	21469410	La Roche sur Yon VF 1 / Challans FC 1	02/11/2019	20/12/2019 – 18h00
R1 Intersport « A »	21515571	Mayenne Stade FC 1 / La Roche sur Yon ESOFV 1	02/11/2019	A fixer
R1 Intersport « B »	21515825	Nantes JSC Bellevue 1 / Château Gontier Anc. 1	06/10/2019	A fixer
R1 Intersport « B »	21515833	La Suze FC 1 / Laval Bourny AS 1	02/11/2019	A fixer
R1 Intersport « B »	21515835	Les Sables d'Olonne TVEC 1 / Coulaines JS 1	02/11/2019	A fixer
Régional 2 « A »	21516098	Châteaubriant Volt. 2 / Brulon Patriote 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 2 « A »	21516099	Brissac Quincé ESA 1 / Angers Vaillante Sp.	03/11/2019	A fixer
Régional 2 « A »	21516102	Vieillevigne La Planche AS 1 / Ste-Cécile St-Martin 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 2 « B »	21516452	Luçon FC 1 / St-Pierre Montrevault AS 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 2 « C »	21516649	Vertou USSA 1 / Mamers SA 1	08/09/2019	A Fixer
Régional 2 « C »	21516677	Louverné Sports 1 / Aizenay France 1	03/11/2019	A fixer
Régional 2 « C »	21516678	St-Saturnin Arche FC 1 / Mamers SA 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00

Régional 2 « D »	21516810	Les Sables d'Olonne FCOC 1 / Guérande Saint-Aubin 1	03/11/2019	A fixer
Régional 3 « A »	21516928	La Chapelle des Marais FC 1 / Pornichet ES 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 3 « A »	21516934	L'Hermenault FCPB 1 / Beaupréau Chapelle FC 1	20/10/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 3 « A »	21516941	St-André St-Macaire 1 / Somloiryzernay 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 3 « B »	21517070	Chemillé Mélay Ol. 1 / Le Mans SO Maine 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 3 « D »	21517336	St-Ouen des Toits H. 1 / Cheffois Antigny STM 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 3 « E »	21517465	La Suze FC 3 / La Montagne FC 1	03/11/2019	17/11/2019 – 13h00
Régional 3 « E »	21517466	Aubigny US 1 / La Chaize le Vicomte FEC 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 3 « E »	21517469	La Roche sur Yon FC Robret. 1 / Guécelard US 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 3 « F »	21517601	Machecoul Saint-Meme AS 1 / St-Julien Vairé FC 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 3 « G »	21517731	Les Herbiers VF 3 / Chauché US 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 3 « G »	21517732	Noyen sur Sarthe SS 1 / Auvers Poillé UC 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 3 « H »	21517856	Loué CA 1 / Rouillon EG 1	20/10/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 3 « H »	21517862	Gorron FC 1 / Pays de Juhel US 1	03/11/2019	17/11/2019 – 15h00
Régional 3 « H »	21517866	Fougerolles US 1 / Pouancé USA 1	03/11/2019	A fixer
Régional 3 « I »	21517975	Tiercé Cheffes AS 1 / Bonnétable Patriote 1	22/09/2019	A fixer
Régional 3 « I »	21517996	Forcé US 1 / Tiercé Cheffes AS 1	03/11/2019	A fixer
Régional 3 « J »	21518126	Les Lucs sur Boulogne USLB1 / Château-Gontier Anc. 2	03/11/2019	A fixer
Régional 3 « J »	21518129	Mansigné US 1 / St-Fulgent La Vigilante 1	03/11/2019	A fixer
Régional 3 « J »	21518130	Bazouges-Cré US 1 / Craon ES 1	03/11/2019	A fixer

12. Courriers – Courriels – Questions Diverses

Courriel de Laval Stade FC

Demande de dérogation pour jouer ses rencontres à domicile du championnat de N3 sur le stade Marcel Boulanger 2 (NNI 530960102 – Niveau 6SYE) à Ernée Mayenne pendant la période hivernale.

La commission reprend ce dossier laissé en attente de renseignements complémentaires lors de sa réunion du 16 octobre 2019 (PV N°09).

La commission note que :

- 1) Le club de Laval Stade FC a fourni les accords de MME le Maire d'Ernée et Président du club local,
- 2) La dérogation demandée concerne la période du 1er novembre 2019 au 14 mars 2010 inclus,
- 3) La sécurité des rencontres sera assurée par trois stadiers bénévoles et M. Frédéric GASNAULT responsable sécurité du club de Laval Stade FC,
- 4) L'accès des joueurs et officiels sera sécurisé et indépendant des entrées du public.

La commission demande aux services administratifs de la Ligue d'informer les responsables des délégués, des arbitres ainsi que les clubs.

Elle précise que l'équipe de Laval Stade FC 2 doit rencontrer pendant la période concernée par ces différentes mesures les équipes ci-dessous.

Elle note que les matchs concernés sont les suivants :

- 21469408 : Laval Stade FC 2 / Saumur OFC 1 du Samedi 02 novembre 2019 à 18h00
- 21469421 : Laval Stade FC 2 / Châteaubriant Volt. 1 du Samedi 23 novembre 2019 à 18h00
- 21469437 : Laval Stade FC 2 / Vertou USSA 1 du Samedi 14 décembre 2019 à 18h00
- 21469459 : Laval Stade FC 2 / Fontenay le Comte VF 1 du Samedi 25 janvier 2020 à 18h00
- 21469474 : Laval Stade FC 2 / Sablé sur Sarthe FC 1 du Samedi 15 février 2020 à 18h00
- 21469494 : Laval Stade FC 2 / Challans FC 1 du Samedi 14 mars 2020 à 18h00

Les délégués désignés sur ces rencontres vérifieront la stricte mise en place des mesures annoncées par le club de Laval Stade FC. Ceux-ci feront un rapport précis de ces mesures qui sera adressé à la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Seniors Masculins.

Elle demande également aux officiels : Délégués et arbitres, de tout mettre en œuvre afin que les rencontres prévues se déroulent dans les conditions normales au regard des mesures prises pour la sécurité des acteurs.

Courriel d'Entrammes US

Demande de ne pas fixer de matchs pour les équipes seniors du club les 22 et 23 février 2020

Pris connaissance.

La commission donne son accord de principe.

Elle constate que les dates susmentionnées correspondent au Calendrier Général à des dates prévues pour les matchs remis/reportés/à rejouer.

En fonction des éventuelles intempéries à venir pouvant nécessiter le report de rencontres, la commission ne peut pas garantir — à ce jour — qu'aucun match sera fixé pour l'équipe seniors 1 d'Entrammes US en Championnat de Régional 3 « C ».

Toutefois elle s'efforcera vue les disponibilités au calendrier de favoriser la demande du club.

Prochaine réunion :

Mercredi 20 novembre 2019 à 14h30 au siège de la L.F.P.L. à Saint-Sébastien sur Loire.

Le Président de séance

Gabriel GÔ

Le Secrétaire de séance, Yannick TESSIER

Remboursement des frais de déplacements des clubs Coupe des Pays de la Loire Seniors « Konica Minolta »

<u>6ème tour – Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta</u>

Clubs	Frais remboursés
514034 – Gorges Elan	115,50 €
537103 – Le Mans FC	157,50 €
	TOTAL = 273,00 €